



## COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

# COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

### Qu'est-ce qu'un comité de santé et de sécurité?

Un comité de santé et de sécurité est une équipe mixte travailleurs-direction qui aide l'employeur à fournir et à maintenir un lieu de travail sécuritaire. Il a pour but d'améliorer la capacité des travailleurs et des employeurs de résoudre de façon raisonnable et dans un esprit de collaboration les questions liées à la santé et à la sécurité. Il doit agir de façon autonome et avec une intervention minimale du gouvernement.

Le comité peut porter différents noms, entre autres les suivants:

- ⇒ comité de santé et de sécurité dans l'industrie
- ⇒ comité mixte de santé et de sécurité au travail
- ⇒ comité d'hygiène du travail
- ⇒ comité sur la santé et la sécurité des travailleurs
- ⇒ comité mixte de santé et de sécurité

Dans le présent document, nous utiliserons le terme « comité » pour désigner l'un ou l'autres des comités susmentionnés.

Dans les petites entreprises qui ne comptent pas le nombre voulu d'employés, il faut habituellement désigner un représentant en matière de santé et de sécurité. Pour obtenir plus de détails à cet effet, on peut consulter les dispositions législatives propres à sa province ou à son territoire.

La philosophie qui sous-tend le comité mixte de santé et de sécurité est le **système responsabilité interne** qui tient l'employeur et les employés collectivement responsables de la santé et de la sécurité en milieu de travail.

Le système de responsabilité interne:

- ⇒ reconnaît que les personnes chargées de faire exécuter le travail doivent faire en sorte qu'il soit exécuté de façon sécuritaire;
- ⇒ accroît la capacité des travailleurs et de leurs superviseurs de résoudre dans un esprit de collaboration les questions liées à la santé et à la sécurité;
- ⇒ favorise une culture axée sur la sécurité;
- ⇒ favorise les meilleures pratiques;
- ⇒ contribue au développement par le biais d'une démarche conjointe direction-travailleurs.

### Responsabilité du comité de santé et de sécurité:

Le comité de santé et de sécurité aide l'employeur à:

- ⇒ reconnaître les risques en milieu de travail;
- ⇒ évaluer les risques d'accidents, de blessures et de maladies;
- ⇒ élaborer un programme de prévention de tels accidents, blessures et maladies;
- ⇒ mettre en oeuvre le programme;
- ⇒ évaluer l'efficacité du programme;
- ⇒ recommander des changements visant à assurer une amélioration continue.

La législation en matière de santé et de sécurité prévoit généralement les fonctions du comité. Les détails précis des fonctions varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Il est possible d'améliorer ces fonctions en établissant pour le comité un mandat qui sera centré sur les besoins particuliers du lieu de travail.

### RESPONSABILITÉ

Le comité a pour rôle de recommander des mesures visant à prévenir les accidents, les blessures et les maladies. Le pouvoir d'agir et, de ce fait, la responsabilité à l'égard de la non-conformité, incombent à l'employeur/la direction. L'établissement d'un comité ne diminue en rien la responsabilité de l'employeur à l'égard de la santé et de la sécurité.

Document: Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Guide de référence des Comités de santé et de sécurité, page 2.